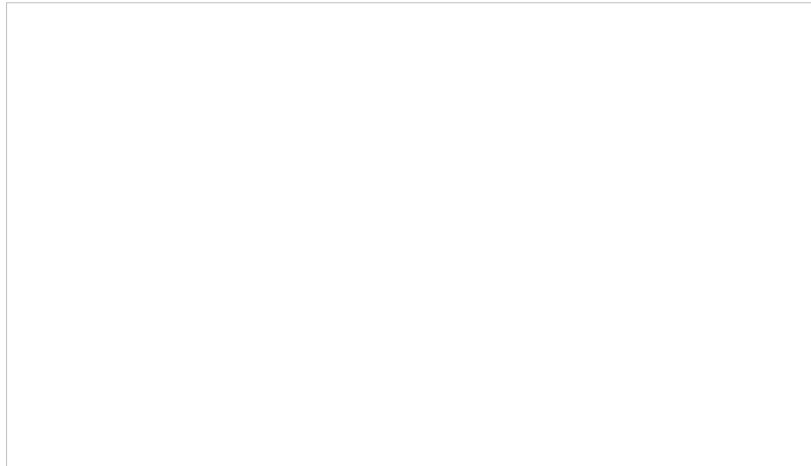


Augmenter ses réserves en optant pour l'IS-en

08/04/2019



Actus Agricoles

Choisir l'IS, l'impôt sur les sociétés évite de fiscaliser par avance les réserves financières détenues par l'exploitation et de les soumettre aux cotisations sociales. Les sommes ainsi préservées contribuent au financement des stocks et avances aux cultures.

Un article signé Christophe TICHADOU, expert-comptable associé [Alliance Mozaik](#), membre d'AGIRAGRI.

LIRE L'ARTICLE